



Reconquête du patrimoine bâti privé – Fondation du patrimoine et Région Grand Est

(Extrait du guide des aides financières pour la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat sur le département des Ardennes de juillet 2022)



Le Pacte Ardennes est une stratégie collective ayant pour objectif de renforcer l'attractivité du Département. C'est dans ce cadre, que plusieurs dispositifs ont été mis en place pour la rénovation du patrimoine bâti ancien. Un dispositif intégré dans le Pacte Ardennes intitulé « **Reconquête du Patrimoine bâti privé dans les Ardennes** » permet d'octroyer des aides financières aux propriétaires privés de bâtiments anciens présentant un intérêt architectural. .

Ce dispositif permet notamment de **rénover les murs, les façades, les toitures, les huisseries et les menuiseries extérieures** de certains **immeubles reconnus d'« intérêt patrimonial »** et visible de la voie publique mais qui ne sont pas protégés au titre des monuments historiques. Évidemment, ce dispositif est soumis à plusieurs autres conditions que vous pouvez retrouver, en détail, **dans notre guide sur les aides financières pour la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat sur le département des Ardennes.**

Même si ce dispositif ne concerne pas autant de biens du fait de ces conditions plus restrictives que d'autres aides, celui-ci permet de valoriser le **patrimoine ardennais, bâti, naturel et culturel**. En effet, il ne se cantonne pas aux immeubles de logements mais vraiment à l'ensemble du patrimoine bâti ardennais, à l'exclusion des bâtiments ayant un usage commercial.

Ce dispositif permet d'obtenir une aide financière pouvant atteindre **20 % du montant TTC des dépenses éligibles**, mais il ouvre également la porte à un avantage fiscal lié à l'octroi du label de la fondation du patrimoine qui permet de **déduire jusqu'à 100 % du montant de ces travaux labélisés du revenu imposable du propriétaire**. Il s'agit d'un **outil remarquable** pour les classes moyennes.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :

Fondation du patrimoine
www.fondation-patrimoine.org/
03 26 97 81 72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org

Pour toute question fiscale, financière ou juridique sur le logement, vous pouvez contacter l'ADIL des Ardennes au 03 24 58 28 92, par mail à adil@adil08.fr ou directement en agence au 6 rue Noël à Charleville-Mézières.